

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

8 décembre 2020

Date d'affichage :

21 décembre 2020

L'AN deux mille vingt, le **14 décembre** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 8 décembre, s'est réuni en session ordinaire, à huis clos, à 19 heures 00, à la salle Dumoulin, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

Mme ACKNIN, M. BAGES, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BRAULT, CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LARRAUFIE, Mmes LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, NIORT, M. PAILLONCY, Mmes PARRAIN, PIRES-BEAUNE, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, SEMANA, Mmes TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

M. Rémy BALLET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Pierre DESMARETS

M. Boris BOUCHET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Nathalie NIORT

Mme Sandrine ROUSSEL, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Monique STORKSEN, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Suzanne MACHANEK

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Véronique LYON

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 DECEMBRE 2020**

QUESTION N° 20

OBJET : Fonds d'initiatives scolaires : école élémentaire René Cassin

RAPPORTEUR : Pierrick VERMOREL

Question étudiée par la Commission n° 1 « La ville au service des riomois » qui s'est réunie le 30 novembre 2020.

L'école élémentaire René Cassin a un projet d'échange vidéo avec le Collège Pierre Mendès France et ses classes de CM2. En effet, à cause de la COVID, les échanges habituels (visite du collège par les CM2, journée d'intégration...) ne pourront pas avoir lieu.

Les enseignants des deux structures ont donc proposé de créer des vidéos entre les CM2 de René Cassin et les collégiens de Pierre Mendès France pour dialoguer.

Le coût du projet s'élève à 363,00 € et est constitué par la prestation de film et de montage vidéo.

Il est proposé de soutenir ce projet en versant une subvention d'un montant de 200 €, prélevée sur le Fonds d'initiative scolaires, dont le solde sera alors de 1000 €.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver le versement d'une subvention de 200 € à la coopérative scolaire de l'école élémentaire René Cassin pour mener à bien son projet.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 14 décembre 2020

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL